

Ruhengeri

6987

CONGO BELGE

Service des
Télécommunications

Arrivé à



à 15 h. 10 m.

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des
admissibles pour les indications
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement : *af*

Indications de service taxées : *15*

Adresse : *territoires Kungu rufungu
Kungu rufungu rufungu rufungu
Kungu rufungu rufungu rufungu
Kungu rufungu rufungu rufungu*

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à *10 min*, le *4* à *11* h. *30* m.

N° *5* *47/16* mots

*25/11. 17. arrivez camion genre couleur jaune
charge 5 tonnes arrivent route pour 3 min
53 stop plaque n° 4461 conducteur etre
1 m 70 habille bleu fullstop = complice*

V.N.

PARQUET DU ROYAUME À KIGALI

Territoire du
RUANDA - URUNDI

Gebied

N° 1555 /RPP. 3500/S.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19
van

ANNEXE

Bijlage

OBJET :

Voorwerp :

RE: HANISI YUBURU

1409 / 17/5/53
1555 / RPP. 3500/S.

Kigali, le 11 mai 1953
den

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

NYANZA-GITAPANA-MURULA-SEANGUCU-ASTRIDA

MURANGOSI-KIMURU-KIGASYI-KISUYE-KIGALI

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
qu'il y a lieu de cesser les recherches prescrites par ma
lettre n° 1555/RPP. 3500/S. en 21 avril 1953 à charge
du nommé MURUTU.

LE GÉNÉRAL DU PROCUREUR DU ROI,
Ch. S. S. S.



N.A.

TERRITOIRE DE RUANDA-URUNDI
PARQUET DU RUANDA
KIGALI.

Kigali, le 13

N° 1580 D.34/T.

OBJET:
AFF: TUNENGE ET MUSAIBA.-

1418 / 1953
15/5/53

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,
NYANZA, GITARAMA, BIUMBA, SHANGUGU, ASTRIDA,
RUHINGERI, KIBUNGU, KISINYI, KIBUYE, KIGALI.-

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

V
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir
bien cesser les recherches prescrites par ma lettre n°479/D.
34/T. du 10 février 1953, le nommé MUSAIBA ayant été retrouvé.

LE SUBSTITUT DU PROCUREUR DU ROI,

P.O. Le Secrétaire du Parquet,

V. ROUARD.



CONGO BELGE

Service des
Télécommunications



TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explicat.
admisses pour les
de service.

D urgent
RP réponse payée
CR accusé de réception
LC télégramme différé
NLT lettre - télégramme
TC collationnement

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées : *off =*

Adresse: *has 14 = OPS Rutshuru*
Kisumu Rukunga Kigali masari
nyanza unguha una Kirotshe du Kuru
Wama Rutshuru Rutshuru Kule he =

à 11 h. 25 m.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Telec. du 23 août 1940)

Déposé à *gomo* le 21 à 15 h. 40 m.

N° 534 27/11/51

30/11.17 smtg 29/11.17 cesser recherche Rutshuru
edouard arrete - compolice